COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRE-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-sept février deux mil vingt et un se sont réunis en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, Ophélie MASAT, André GUICHERD, Emilie CHAISSAN, Christophe MASAT, Geneviève FOUGERONT, Thierry VERGER, Nathalie GARCIAU, Murielle SALCEDO, Sylviane TURCHETTI, Sophie VIAL, Frédéric DUMOUCHEL, Bertho MAYETTE, Massimo MUSSA, Corine RABATEL, Arnaud MARTINEZ, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Yvan BERTHET

EXCUSES : Serge ARGOUD, Joffrey RABATEL, Michaël BUISSON-SIMON

Secrétaire de séance : Frédéric DUMOUCHEL assisté de Karine LETELLIER - DGS

Validation du compte rendu du 19 janvier 2021

1- **Approbation du compte de gestion de la commune – exercice 2020**
2- **Approbation du compte administratif de la commune – exercice 2020**
3- **Approbation du compte de gestion « Le clos communal » -exercice 2020**
4- **Approbation du compte administratif du budget « Le clos communal » - exercice 2020**
5- **Affectation du résultat 2020 – Budget communal 2021**
6- **Affectation du résultat 2020 – Budget « Le clos communal » 2021**
7- **Délibération attribuant les subventions aux associations 2021**
8- **Vote du Budget Primitif Budget communal – exercice 2021**
9- **Vote du Budget Primitif Budget « Le clos communal » - exercice 2021**
10- **Mise en œuvre Bourse aux permis**
11- **Renouvellement convention stérilisation chats**

Questions et informations diverses

Validation du compte rendu du 19 janvier 2021 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques par rapport au compte rendu du 19 janvier 2021 :

- Madame Isabelle FAYOLLE demande pourquoi figurent encore dans le compte rendu les noms de Mesdames LERICHE et FRETON démissionnaires du conseil municipal depuis le mois de décembre 2020. Karine LETELLIER, Directrice Générale des Services répond que c'est une erreur de sa part. Effectivement, lorsqu'un conseiller municipal démissionne, son courrier est adressé au Préfet et elle pensait devoir attendre la réponse du Préfet prenant en considération la démission du conseiller municipal. Or, le conseiller municipal est démissionnaire dès réception par la commune de son courrier de démission. Des excuses ont été faites auprès des personnes concernées.

- Monsieur Yvan BERTHET dit qu'il n'a pas reçu le compte rendu du 23 décembre 2020. Madame LETELLIER va vérifier et le renvoyer si nécessaire.

Le compte rendu est approuvé par 17 votes pour et 3 abstentions.

DEL2021 010 Approbation du compte de gestion 2020 de la commune du receveur (Voté à l'unanimité)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21, L2341-1 et D 2341-1 à D 2343-10,

Madame Magali GUILLOT, Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisées par le receveur municipal, Monsieur CUABOS, que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif du budget de la commune.

Madame Magali GUILLOT, maire, précise que le trésorier a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Magali GUILLOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020 du budget de la commune et dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

DEL2021 011 Approbation du compte administratif de la commune exercice 2020 (votée à 17 pour et 3 abstentions)

Le maire propose à l'assemblée de prendre le compte administratif 2020 qui retrace toutes les opérations comptables de la commune tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement : 1 418 859.79 €

Recettes de fonctionnement sur l'exercice : 1 651 887.71 €

Résultat de fonctionnement sur l'exercice : 233 027.92 €

Report excédent antérieur : + 80 000.24 €

Le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2020 se chiffre à : + 313 028.16 €

Dépenses d'investissement : 379 488.42 €

Recettes d'investissement hors excédent antérieur : 500 147,36 €

Résultat d'investissement sur l'exercice : 120 658.94 €

Report excédent d'investissement antérieur :209 556.99 €

Le résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2020 se chiffre à : + 330 215.93 €

Puis elle propose à l'assemblée de quitter la salle afin de procéder au vote du compte administratif de la commune. C'est Monsieur Pascal CROIBIER – maire adjoint qui prend la parole afin de proposer au vote le compte administratif de la commune de l'exercice 2020.

Le compte administratif du budget de la commune 2020 est adopté à 17 voix pour, et 3 abstentions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DEL2021 012 Approbation du compte de gestion 2020 du lotissement le Clos communal du receveur (votée à l'unanimité)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21, L2341-1 et D 2341-1 à D 2343-10,

Madame Magali GUILLOT, Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur municipal, et Monsieur CUABOS, que le compte de gestion établi par ceux-ci est conforme au compte administratif du budget du lotissement le clos communal 2020.

Madame Magali GUILLOT, maire précise que les trésoriers ont transmis à la commune leur compte de gestion avant le 1er juin comme la loi leur en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Magali GUILLOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020 du budget du lotissement le clos communal et dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

DEL2021 013 Approbation du compte administratif 2020 du budget « le clos communal » (votée à l'unanimité)

Le maire propose à l'assemblée les résultats d'exécution de l'exercice 2020 pour le budget du lotissement « le clos communal » qui se présentent de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement : 291 551.53 €

Recettes de fonctionnement : 361 486.52 €

Résultat définitif section de fonctionnement : + 69 934.99 €

Dépenses d'investissement (remboursement de prêt) : 70 200 €

Recettes d'investissement : 291 551 53 €

Résultat définitif section d'investissement : + 221 351.53 €

Résultat global sur l'exercice : + 291 286.52 €

Puis elle propose à l'assemblée de quitter la salle afin de procéder au vote du compte administratif du « Le clos communal ». C'est Monsieur Pascal CROIBIER – maire adjoint qui prend la parole afin de proposer au vote le compte administratif du « Le clos communal » de l'exercice 2020.

Le compte administratif du budget « Le clos communal » 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEL 2021 014 Affectation du résultat 2020 – Budget communal 2021 (votée à l'unanimité)

Le maire rappelle à l'assemblée les résultats de fin d'exercice en fonctionnement et en investissement du budget communal 2020 :

- Résultat de clôture 2020 : section de fonctionnement : +313 028.16 €

- Résultat de clôture 2020 section d'investissement : +330 215.93 €

Le maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante sur l'exercice 2021 :

- Report en section de fonctionnement : +0 €

- 1068 : Affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement : +313 028.16 €

Report en section d'investissement 2021 de l'excédent d'investissement 2020 : +330 215.93 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat proposée par le maire.

DEL2021 015 Affectation du résultat 2020 – Budget « Le clos communal » 2021 (votée à l'unanimité)

Le maire rappelle à l'assemblée les résultats de fin d'exercice en fonctionnement et en investissement du budget du clos communal 2020 :

- Résultat de clôture 2020 section de fonctionnement : + 69 934.99 €

- Résultat de clôture 2020 section d'investissement : -+221 351.53 €

Le maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante sur l'exercice 2020 :

- Report en section de fonctionnement : + 69 934.99 €

- Report du résultat d'investissement en section d'investissement : + 221 351.53 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat proposée par le maire.

DEL2021 016 Délibération attribuant les subventions aux associations 2021 (votée à l'unanimité)

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions annelles aux différentes associations pour l'année 2020. Elle rappelle à l'assemblée que les subventions sont classées en 6 groupes :

1 : Subventions obligatoires (service Saint-André-le-Gaz)

2 : Subventions organismes rendant service aux habitants de Saint-André-le-Gaz

3 : Subventions scolaires (scolarité, aide voyages)

4 : Associations sports et loisirs Saint-André-le-Gaz

5 : Divers

6 : Associations sportives hors Saint-André-le-Gaz

Le maire propose de reconduire les subventions annuelles sur les mêmes bases qu'en 2020 sauf subvention exceptionnelle pour sortie Vercors + Comice Agricole

Organismes	*Montants*	*Commentaires*
GROUPE 1		
Aide-ménagère/ ADMR	230.00	Mise à disposition gracieuse d'un bureau
Travailleuse familiale	0	L'association TF n'existe plus
SSIAD	400.00	
AFR - Contrat Temps Libre	9000.00	
Sapeurs-Pompiers	1600.00	
TOTAL GROUPE 1 :	***11 230.00***	
GROUPE 2		
ISACTYS	877.20	0.30 € x habitant (2924 X 0.30 €)
La Ligue Cancer	100.00	
Croix Rouge	100.00	
EMMAUS	150.00	
Restos du cœur	100.00	
Don du sang	100.00	
TOTAL GROUPE 2 :	***1427.20***	

GROUPE 3

**** scolarité 50.00 € / élève de Saint-André-le-Gaz***

MFR St André "le Village"	500. 00	10 élèves de Saint-André-le-Gaz *** (50 € X 10)**
MFR St André "Le Chalet"	200.00	4 élèves de Saint-André-le-Gaz *** (50 € X 4)**
DDEN	30.00	
TOTAL GROUPE 3 :	***730.00***	

GROUPE 4

**** enfants de 0 à 16 ans habitant Saint-André-le-Gaz***

ACCA chasse	50.00	
ASSA Football	520.00	10 € X 52 enfants *
Basket St André	280.00	10 € X 28 enfants *
Club La Joie de Vivre	50.00	Mise à disposition gracieuse d'une salle à la résidence
FNACA	50.00	
La Gaule (pêche)	50.00	
Les Vairons (école pêche)	20.00	10 € X 2 enfants *
Harmonie des Tisserands	310.00	**(+ 310.00 €)**
Musique (Ecole)	260.00	10 € X 26 enfants *
Tennis	0	Pas de réponse
FLAMENCO	0	Association en sommeil
ET CETERA	0	Prêt de salle
Sabre laser	60.00	10 € x 6 enfants *
Boules Saint André	705.00	(abonnement gaz annuel 52.27€ ht -58.73 € ttc x 12 = 704.76 €)
TOTAL GROUPE 4 :	***2355.00***	

GROUPE 5

Prévention routière	80.00	
Souvenir Français	50.00	
TOTAL GROUPE 5 :	***130.00***	

657362 : CCAS	***1200.00***	**Subvention annuelle**

GROUPE 6

**** enfants de 0 à 16 ans habitant Saint-André-le-Gaz***

Avant-garde Turripinoise	130.00	*10 € X 13 enfants **
Rugby club la Tour du Pin	120.00	*10 € X 12 enfants **
Ski Club La Tour du Pin	70.00	*10 € X 7 enfants **
Ski Club Vallon du Guiers	20.00	*10 € X 2 enfants **
TOTAL GROUPE 6 :	**340.00**	

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2021

Fresque murale accordée par délibération en 2020	500.00	
Ecole Camille VEYRON	200.00	1 enfant
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	***700.00***	

Subvention amicale du personnel des VDD	300.00	

TOTAL GENERAL	**18 412.20**	

- Total du budget « subventions » affecté aux associations lors du vote du BP : 19 000 €

La différence de 587.80 € pourra être versée à une association si d'autres demandes sont formulées dans l'année mais après validation d'une nouvelle délibération.

Le conseil municipal entendu l'exposé du maire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le montant des subventions accordées aux associations locales.

DEL2021 017 : Vote du Budget Primitif 2021 - Budget communal (votée avec 17 voies pour, 2 absentions et 1 contre)

Le maire propose à l'assemblée le budget primitif de la commune 2021 suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>

Dépenses de fonctionnement

011 charges à caractère général : 546 720 €

012 : Charges de personnel : 688 850 €

65 : Autres charges de gestion courante : 222 192 €

66 : Charges financières : 70 000 €

67 : Charges exceptionnelles : 3 000 €

022 : Dépenses imprévues : 16 254 €

023 Virement à la section d'investissement : 345 384.29 €

042 : Opérations de transfert entre sections : 13 984 €

Total des dépenses de fonctionnement : 1 906 384.29 €

Recettes de fonctionnement :

013 : Atténuation de charges : 5 000 €

70 : Produits des services : 133 000 €

73 : Impôts et taxes : 982 500 €

74 : Dotations subventions, participation : 415 500 €

75 : Autres produits de gestion courante : 25 000 €

77 : Produits exceptionnels : 345 384.29 €

002 Résultat de fonctionnement reporté : 0 €

Total des recettes de fonctionnement : 1 906 384.29 €

<u>Section d'investissement</u>

Dépenses d'investissement (y compris restes à réaliser)

20 : Frais d'étude concessions : 12 385.20 €

21 : Immobilisations corporelles : 565 060.62 €

23 : Immobilisations en cours : 279 926.20 €

16 : Remboursement du capital des emprunts : 123 564 €

165 : Dépôt cautions : 1 000 €

020 Dépenses imprévues investissement : 19 308.07 €

Total des dépenses d'investissement : 1 001 244.09 €

Recettes d'investissement :

1068 : Affectation du résultat de fonctionnement : 313 028.16 €

021 : Virement de la section de fonctionnement : 345 384.29 €

27 638 : créance sur autres établissements public : 80 000,24 €

001 Résultat d'exécution reporté : 330 215.93 €

10222 FCTVA sur investissement 2019 : 46 000 €

10223 Taxe d'aménagement : 45 000 €

1324 : Subventions voiries du département : 173 000 €

040/28 : opération entre section : 13 984 €

Total des recettes d'investissement : 1 001 228.33 €

Le maire propose à l'assemblée de procéder au vote du budget. Le conseil municipal, après en avoir délibéré **avec les membres présents** adopte avec 17 **voix** pour, 2 abstentions et 1 **voix** contre le budget primitif 2021 de la commune.

DEL2021 018 - Vote du budget primitif 2021 – budget « le clos communal »
(Voté à l'unanimité)

Le maire propose à l'assemblée d'examiner le budget primitif du lotissement « le clos communal » qui se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

042/71355 compte variation des stocks : 70 200 €

6748 autres subventions exceptionnelles : 294 976.29 €

Total dépenses de fonctionnement : 365 176.29 €

Section de fonctionnement – Recettes

7015 : vente de terrain : 70 200 €

002 : résultats de fonctionnement reporté : 294 976.29 €

Total des recettes de fonctionnement : 365 176.29 €

Section d'investissement – Dépenses

168748 autres dettes commune 80 000 €

Total des dépenses d'investissement : 80 000 €

Section d'investissement – Recettes

001 Excédent de la section investissement : 9 800 €

040/3555 variation des stocks 70 200 €

Total des recettes d'investissement : 80 000 €

Le budget du lotissement « le clos communal 2021 est adopté à l'unanimité des membres

DEL 2021 019 Mise en œuvre Bourse au permis (votée à l'unanimité)

Le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une action visant à aider les jeunes Saint-andréens et Saint-andréennes à financer leur permis de conduire.

Cette aide consiste en la mise en place d'une bourse d'un montant de 500 € pour le financement d'une partie des permis des administrés âgés de 16 à 25 ans, en échange de 60 heures de bénévolat, effectuées au sein des services municipaux.

Le Maire indique qu'afin de faire fonctionner les entreprise locales, les heures de conduites devront être obligatoirement réalisées avec l'auto-école « CAPPELLI » de Saint-André-le-Gaz.

Une convention de partenariat avec l'auto-école et un règlement fixant les modalités de mise en place de la bourse sont communiqués à l'assemblée. Le versement de 500€ sera versé à l'auto-école « CAPELLI ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

VALIDE le projet de règlement « bourse au 1er permis de conduire »

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat avec l'auto-école « CAPPELLI »

Monsieur VAGINAY demande s'il y a une condition de ressource. Monsieur DUMOUCHEL répond que c'est une bourse et non une aide sociale. Cette bourse est attribuée en compensation de bénévolat pour la commune.

DEL2021 020 Convention stérilisation chats errants 30 millions d'amis (votée à l'unanimité)

Le Maire informe l'assemblée que la gestion des chats errants est délicate et qu'il est impératif de gérer leurs populations en maitrisant leur prolifération. Il est donc nécessaire de s'engager dans la stérilisation et l'indentification des chats errants sur la commune.

A cet effet, la fondation « 30 millions d'amis » propose un soutien aux communes pour mener à bien ces actions.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention transmise par la fondation.

La commune devra verser à la fondation 600 € par an, ce qui correspond à la moitié des frais liés à la stérilisation des chats, sur une estimation de 15 chats traités par an. La fondation prendra à sa charge l'autre moitié.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

autorise le Maire à signer la convention transmise par la fondation 30 millions d'amis.

Questions diverses :

- Emilie CHAISSAN annonce que l'opposition a jusqu'au 15 mars pour donner leur texte pour Le P'tit GUA n°26. L'opposition aura une demi-page d'expression libre tout comme la majorité.
- Magali GUILLOT annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 23 au lieu du 30 mars afin d'évoquer en délibération les taux d'impositions puisqu'il faut rendre la délibération exécutoire avant le 30 Mars 2021.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées la séance est levée **à** 19h46

La prochaine réunion aura lieu le 23 mars 2021 à 19H 00